

femme de Jehan Appercet, dit Le Grix, laboureur de la paroisse d'Amplepuys, considérant les bons et agréables services à elle faits par Benoît Appercet, canabassier, leur fils, la recherche qu'il a fait naguères en mariage de la personne de Claudine Giraud, fille de feu Jehan Giraud, dit Fruicton, marchand de la paroisse de Saint-Symphorien-de-Lay, ledit mariage non encore consommé, et lequel ne fut sorti effet, sans la promesse verbale faite par ladite constituante de gratifier sondit fils futur époux d'une partie des moyens que Dieu lui a donné, désirant exécuter sa dite promesse, joint le sollagement et assistance que tant sondit mari qu'elle espèrent dudit Benoît Appercet, leur fils, à icelle de Beauchasne, en considération de ce que dessus, donné par préciput à sondit fils, acceptant et humblement sadite mère remerçant la somme de 100 livres tournois à prendre sur sa constitution dotale assignée sur une partie des fonds dudit Jehan Appercet, son mari.

31 mai 1626. — Nicolas Boisset, tisserand d'Amplepuys remet à Toussaint Doa, de Tel, son domestique, sur ses salaires, 5 chemises de thoille, une robe et un bas de sardit, un haut et un bas de cadit violet, un pourpoint de thoille blanche et un peau jaulne, un manteau drap violet et 7 livres.

3 février 1630. — Maître Philibert du Boys, notaire royal d'Amplepuys et procureur d'office en la juridiction de Rochefort et les Sauvages et dame Marie Guillard, sa femme, en considération des maladies contagieuses à présent régnant dans ce pays dont plusieurs personnes ont été surprins par mort, notamment en ce bourg d'Amplepuys où ladite maladie s'augmente de jour en autre, craignant d'être prévenus avant que de tester, font ensemble leur testament, élisent leur sépulture dans l'église d'Amplepuys, s'il plaît